

## **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

### **Commission paritaire 1020700: carrières, cimenteries et fours à chaux de l'arrondissement administratif de Tournai**

En vigueur au 01/03/2011 (Dernière actualisation de la page 01/03/2011)

La CCT du 01/06/2001 coordonnant les conditions générales de travail dans le secteur (63744), comprenant notamment des salaires minima et un barème pour les jeunes travailleurs, a expiré le 30 avril 2003.

Puisqu'il n'existe pas d'autre CCT toujours d'application concernant les salaires minima sectoriels, la SCP 102.07 ne dispose plus de tels salaires minima. Les montants ci-dessous sont dès lors présentés à titre purement indicatif.

### **1. SALAIRES HORAIRE: EXPLOITATION ET SERVICES GÉNÉRAUX**

Catégorie	
III (3 mois maximum)	13.8471
IV	14.1140
V	14.4613
VI	14.7842
VII	15.1144
VIII	15.4520

### **2. SALAIRES HORAIRE: ENTRETIEN**

Catégorie	
V	14.5914
Classe A	14.7694
Classe B	15.0780
Classe C	15.4100
Classe D	15.7539
Classe E	16.1056
Classe F	16.4650
Classe G	16.8326